

AVIS SUPPLÉMENTAIRE AUX GOLFEURS

Remise de la carte de pointage



L'article 16a « Remise de la carte de pointage » du document 2026 des Règles locales et des Conditions de compétition de Golf Canada (carte rigide) diffère des années précédentes. Ce changement permet à un joueur de disposer d'un délai supplémentaire pour retourner à l'aire de pointage afin de corriger une erreur sur la carte de pointage. La clause de compétition « Remise de la carte de pointage » est désormais en vigueur.

Carte de pointage remise :

Selon le règlement 3.3b, un joueur doit rapidement se diriger vers l'aire de pointage une fois sa partie terminée. La carte de pointage du joueur est considérée comme remise au comité 15 minutes après que le pointage du joueur a été vérifié par les responsables de la table de pointage.

Un officiel de la table de pointage lira à haute voix les pointages des 9 premiers trous, des 9 derniers trous et le pointage total de chaque joueur. **Une fois qu'il aura lu et validé les pointages de chaque joueur du groupe, la période de 15 minutes commencera.**

Cette politique permet à un joueur de se présenter au bureau du tournoi, de communiquer avec le directeur du tournoi par téléphone ou, encore, de retourner à l'aire de pointage comme option additionnelle pour corriger une erreur sur la carte de pointage à l'intérieur des 15 minutes suivant la remise de celle-ci.

Exception 1 : Si un joueur est au bureau du tournoi quand le délai de 15 minutes prend fin, sa carte de pointage sera considérée comme remise lorsqu'il quittera le bureau.

Exception 2 : La carte de pointage d'un joueur est considérée comme remise dans les circonstances suivantes, même si cela se produit avant l'expiration du délai supplémentaire de 15 minutes ou si le joueur se trouve encore dans l'aire de pointage :

- Les heures de départ ont été publiées après une coupure;
- Le joueur entame sa ronde suivante;
- Tout joueur a effectué un coup pour commencer une élimination;
- La compétition prend fin.

Remarque : Il est important de noter que, lors de l'application de l'exception à la règle 3.3b(3) ou de toute règle exigeant qu'un joueur corrige une erreur avant de retourner sa carte de pointage (comme la règle 14.7b), la carte de pointage du joueur est considérée comme remise dès qu'il quitte l'aire de pointage.